

## De grâce, cessez de vouloir réformer l'Education nationale : il faut d'abord tout changer !

On pourrait dire que ce n'est pas la peine d'essayer de réparer ce qui marche malgré tout. Mais tout dépend de ce que l'on attend de l'école, du système éducatif, de l'enseignement. Chacun ira de son point de vue vers une série de modifications touchant le rythme, les programmes, l'encadrement, la carte scolaire. Et finalement, jamais personne n'est vraiment satisfait, sans pour autant se révolter. Tout simplement parce que l'école remplit malgré tout sa première fonction, pour les parents, celle de garder leurs enfants, afin qu'ils puissent aller travailler ou vaquer à leurs occupations (1).

Or il est plus qu'urgent de se poser des questions avec la bonne méthode, celle qui consiste à associer à la réflexion les premiers concernés : les élèves. Quand les adultes parlent de l'école, leur expérience de jadis guide inconsciemment leur réflexion. Avec quelques décennies de décalage, leur regard manque de pertinence. Allons écouter ce que disent les enfants ! Nous comprendrons alors que ce n'est pas une nième réforme qu'il faut faire, mais une révolution. Faisons-la avec eux ! Sans casse (2).

D'un ensemble de discussions avec des élèves, dans le secondaire et dans le supérieur, mon imagination m'amène à une « école nouvelle » dont je rêve pour mes petits enfants.

Dans cette école (élémentaire, collège, lycée), l'enseignement, semestrialisé, est organisé par groupes de niveau et par modules et projets. Les groupes ne dépassent pas 12 élèves (3). Les cours durent 20 minutes (4). Dans chaque salle il y a une grande table ronde, à la place des petites tables disposées en rangs. Le « cours » est en réalité le lieu et le moment où le professeur indique le plan du projet à réaliser et la méthodologie à suivre en vue d'apprendre quelque chose de précis. Il est complété par la présentation des travaux réalisés par les élèves (5). Chaque module comprend trois ou quatre projets. Les élèves partent pour rechercher les réponses et organiser leurs connaissances dans un grand centre, le cœur de l'établissement, un « Centre de Ressources », une sorte d'immense bibliothèque, avec tout ce qu'il faut en livres, en outils numériques, en équipements. Une fois les connaissances acquises, le groupe se présente devant un jury composé de deux enseignants et une personnalité extérieure pour exposer les fruits de leurs efforts. Au Centre de Ressources, des enseignants et des assistants en nombre suffisant aident les élèves quand il le faut, et parmi eux plusieurs sont étrangers et capables d'aider à effectuer les recherches et le montage du projet en langue étrangère. D'ailleurs, les langues étrangères sont apprises essentiellement avec le numérique. L'enseignant revoit le groupe chaque fois que nécessaire afin d'aiguiller la progression du projet. Un projet aboutit à une validation et non à une note. S'il n'est pas validé, il faut continuer le travail. La part de l'enseignement à l'ancienne que l'on peut qualifier de cours magistral se trouve en vidéo au Centre de Ressources. Les vidéos sont élaborées au niveau national et complétées par d'autres, faites localement. Le visionnage des vidéos fait partie de la mission lancée par l'enseignant. La « classe » classique n'existe plus (6).

L'enseignant, au lieu d'avoir 15 ou 18 séances hebdomadaires d'une heure, selon son statut, agrégé ou certifié, aura dans l'école nouvelle une trentaine de séances de 20

minutes et une quinzaine de jurys pour écouter et commenter la présentation que font les groupes d'élèves de leurs recherches. Il assurera aussi quelques heures de présence au Centre de Ressources (7). Les élèves présentent leurs travaux devant le jury et laissent à ce dernier un rapport écrit. Une épreuve écrite commune a lieu quatre fois dans l'année pour évaluer les connaissances acquises de chaque élève. Les résultats peuvent confirmer le niveau atteint dans une matière ou conduire à un déclassement. L'ensemble du dispositif peut être ajusté d'année en année selon les conclusions d'un bilan fait à l'issue du deuxième semestre (8).

L'enseignement n'est pas une fonction limitée aux professeurs. Il peut être assuré en partie par des élèves. Par exemple, un élève bilingue ne doit pas avoir la même place au sein de l'établissement que les autres. Il est chargé de prendre en main des camarades dans le cadre d'un projet nécessitant l'utilisation de sa langue étrangère dans la phase recherche et dans celle de la présentation. Un élève fort en maths joue un rôle aussi. En français également. Expliquer est toujours instructif. Une solidarité formidable pourrait naître dans un tel scénario, qui doit cependant rester secondaire. Actuellement, les jeunes s'aident parfois, mais cela n'est pas vraiment encouragé ni valorisé (9).

Les langues étrangères n'existent pas pour elles-mêmes sur tout le parcours (10). Après la phase d'initiation, elles deviennent un outil pour acquérir d'autres connaissances. La matière linguistique est disponible en supports numériques. Le professeur intervient pour orchestrer l'utilisation de ces outils. Au fur et à mesure, la maîtrise de la langue étrangère s'installe chez l'élève selon son rythme. La palette des langues à découvrir ou à apprendre s'élargit. Des enseignants spécialistes de langues dites « rares » visitent l'établissement durant quelques mois pour initier les élèves intéressés par l'arabe, le farsi, le grec moderne, le japonais, le portugais, le russe, le turc, etc (11). La suite se fait en ligne et peut donner lieu à des validations lors de prochains passages des dits professeurs. Chemin faisant, le champ des ressources exploitables s'élargit pour les élèves et pour l'établissement. Celui-ci dispose de deux ou trois logements affectés à l'accueil de ces professeurs « visiteurs ». Aucune ville de France ne sera ainsi condamnée à n'offrir à ses jeunes que l'anglais, l'allemand et l'espagnol, comme c'est souvent le cas actuellement.

L'ensemble des activités du matin - « cours », travaux au Centre de Ressources, jurys - est coordonné par un logiciel efficace permettant de réserver les salles, de s'inscrire dans un module, sur un projet, de réserver un poste de travail au Centre de Ressources, mais aussi d'établir l'emploi du temps des enseignants, dès le printemps et publiquement. Il est absurde et irrespectueux de ne révéler l'emploi du temps à l'enseignant qu'à la rentrée, début septembre (12).

L'élève commence sa journée à 8 heures, par une séance de travail documentaire, dans le Centre de Ressources, ou par une séance de lancement de projet. A 10 heures : une pause de 20 minutes. A 12h30, c'est la fin de la séquence de « travail » pour la journée. Au retour de la cantine, à 14h, commence une séquence d'activités : sport, ateliers d'ouverture culturelle et civique suivant la demande des élèves et l'offre locale, etc. Des personnalités extérieures interviennent chaque après-midi : artisans, artistes, sportifs, journalistes...

L'établissement s'ouvre aussi à sa ville en accueillant en formation des chômeurs intéressés par une reconversion. Accueil sur place et en ligne. Les élèves vont de leur côté vers le monde extérieur pour construire une enquête pour le journal, pour mener une action de protection de l'environnement, pour accompagner des personnes âgées,

pour aider des réfugiés étrangers à améliorer leur français et à découvrir la culture française...

Des laboratoires itinérants visitent chaque établissement pour un séjour d'une semaine au moins dans le but d'informer et d'initier les élèves à des expériences utiles. Sciences dures, sciences humaines, sciences juridiques, économiques y trouvent leur place pour donner des perspectives à la vie des élèves. Ces résidences courtes et mobiles offrent à toutes les communes une chance égale.

Le Centre de Ressources, après le départ de tous les élèves, à 18 heures, ouvre ses portes au public et devient « Bibliothèque municipale ». Il fait de même le week-end et à chaque période de vacances. Le gymnase aussi. Et l'amphithéâtre également. L'architecture de cette école nouvelle tient compte de la polyvalence de certains équipements et espaces de l'établissement.

Les programmes ne sont que des grandes lignes. Chaque établissement aura sa personnalité, qui tient compte de son environnement, de sa population, de son équipe éducative. Les manuels scolaires sont totalement différents. Ce sont des dispositifs pilotés par l'Education nationale et entièrement numérisés et évolutifs. Ils peuvent être adaptés, enrichis, complétés par l'équipe éducative de chaque établissement. Et l'équipe de pilotage national pourrait intégrer au dispositif central des apports émanant des établissements, en en citant le nom, bien sûr. L'Internet en matière de ressources pédagogiques ressemble à une jungle. Une mutualisation bien coordonnée apporterait richesse et efficacité.

Le baccalauréat est maintenu, mais il n'est pas obligatoire pour passer dans le supérieur. Il est exigeant, très exigeant. Il indique un objectif commun. Mais il n'impose pas de socle commun, ni de parcours unique. Les établissements du supérieur peuvent se contenter du BAC ou préférer recruter directement dans les lycées selon les profils qui les intéressent et en tenant compte des qualités particulières que le BAC ne révèle pas (13). Sciences Po par exemple viendrait chercher ses futurs étudiants dans les lycées en observant leur implication et leur niveau dans différents domaines. Les universités et grandes écoles les plus engagées dans ce processus enverraient leurs enseignants dans les lycées pour présenter leurs travaux et susciter des vocations.

Le parcours de l'élève n'est pas articulé par tranche d'âge. Il est organisé en une série de modules à acquérir. Chaque élève doit se découvrir et être découvert par ses professeurs, qui l'aident à établir son parcours du semestre. Une matière pourrait comprendre 25 ou 30 modules, par exemple. Un module pourrait durer quatre mois (élémentaire) ou deux mois (secondaire). Quand un module est acquis, le jury autorise l'élève à aller vers le suivant. L'inscription au module suivant s'effectue en ligne. Un serveur gère la constitution des groupes semaine après semaine.

Le bulletin de l'élève en fin d'année n'indique pas des moyennes. Il indique les modules acquis. Par exemple, un jeune de 12 ans a peut-être 3/25 en maths, 4/25 en français, 3/25 en LV1, etc. A 17 ans il aura peut-être 22/25 en maths, 25/25 en français (déjà acquis depuis un an, deux ans...), 12/25 en LV1, etc. Quand le module 25 est acquis dans une matière, l'élève dispose de plus de temps pour essayer de rattraper son retard ailleurs. La perspective du BAC joue alors le rôle d'un rappel de l'importance de continuer à pratiquer une matière, via les ressources en ligne. Le bulletin indique en plus les activités pratiquées, et éventuellement les réalisations, en travaux manuels par exemple. L'important est que chaque élève avance à son rythme et ne se sente jamais

« faible » ou dernier de la classe. La classe n'existe plus. L'élève doit s'épanouir et se sentir heureux d'être là. Il existe et l'école lui permet de se faire connaître avec toutes ses qualités et ses lacunes. Lui-même prend conscience de l'importance de ses centres d'intérêts majeurs pour préparer son futur professionnel dans les meilleures conditions.

Les supports (ressources numérisées) sont élaborés au niveau national, mais aussi local. Les élèves participent au montage des vidéos de leurs professeurs au sein d'un atelier de l'établissement. Chaque établissement dispose d'un véritable site WEB pour diffuser du savoir et se faire connaître du grand public. Le site est doublé d'un journal de l'établissement. Les deux représentent une vitrine et une réalisation collective associant élèves, enseignants et techniciens. Ils servent de lien avec le monde extérieur : parents, ville, France, Monde.

La Carte scolaire existe, mais elle est souple. Seul l'intérêt de l'élève doit compter, avec une distance raisonnable entre le domicile et l'école. Un établissement dans une zone défavorisée, dans un tel système, peut aussi conduire à l'excellence et participer à briser les frontières en tous genres. Et pour encourager la mobilité des enseignants, il faut instaurer une prime spéciale pour tout départ après cinq ans dans le même établissement vers une ville plus petite ou vers une zone encore considérée comme défavorisée.

Dans ce système, pas besoin de recruter massivement du personnel enseignant ou administratif. Juste ce qu'il faut. Donc autrement et avec la reconnaissance nécessaire à l'égard des enseignants, actuellement mal payés. L'important c'est de créer de la richesse, de la qualité, de permettre l'apprentissage de la vie citoyenne, d'avoir une ambition humaniste. Et pour y parvenir, le recrutement doit évoluer pour que chaque titulaire de l'agrégation ou du CAPES s'engage à exercer dans le secondaire pendant 10 ans et n'être « titularisable » pour un autre secteur qu'après cette période. Un corps d'assistants doit être mis en place, composé non seulement d'assistants étrangers, mais aussi d'assistants français chargés de faire fonctionner le Centre de Ressources.

Avec un tel système, les matières auront peut-être d'autres appellations. On y trouvera par exemple : action culturelle, patrimoine, relations internationales, technologie, environnement, littératures française et étrangères, arts, etc. L'Inspection générale peut devenir « Coordination générale ». Le ministère pourrait enrichir son enseignement en devenant « Ministère de l'Éducation et de la Diffusion du Savoir ». Oui, ce ministère pourrait rayonner au-delà des frontières nationales.

J'entends déjà les critiques : trop compliqué, coûteux, usine à gaz, ingérable... Vous avez raison, mais ce n'est qu'un rêve !

Ghalib Al-Hakkak (66 ans) - 4 juin 2017

Agrégé d'arabe, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, anciennement professeur dans le secondaire, auteur d'un site pédagogique : L'arabe pour les francophones ([www.al-hakkak.fr](http://www.al-hakkak.fr))

---

(1) Naturellement, ce n'est pas tout à fait vrai. Mais on peut remarquer que l'École ne fait pas souvent descendre les parents dans la rue. Alors imaginons un ministre décalé qui projetterait d'instaurer

- une liberté totale aux élèves leur permettant de sortir quand ils le veulent et à tous les âges. Là il y aurait une insurrection dans le pays.
- (2) Le propos ici n'est pas de proposer un projet complet, réfléchi, fini. Il s'agit simplement de lancer des pistes de réflexion à l'intention de tous : jeunes, parents, autorités.
  - (3) En élémentaire, le nombre pourrait être moindre, en lycée plus grand, parfois.
  - (4) Cette durée est indicative. Le planning de l'établissement doit permettre une certaine souplesse. Certaines séances pourraient durer moins, d'autres plus. L'important est de procéder par une activité intense dans un but précis.
  - (5) Pour éviter que ce soit toujours les mêmes qui fassent le travail du groupe, même si c'est formateur pour eux, la présentation doit impliquer plusieurs élèves. Et dans le bulletin de chaque élève, il doit figurer le nombre de fois qu'il a pris la parole dans une présentation durant le semestre.
  - (6) L'affectation à une classe donnée pour une année entière est peut être vécue par certains jeunes comme une condamnation pour un an. Pédagogiquement, quand l'élève est dernier de la classe, c'est calvaire auquel nous devons ouvrir les yeux. La mobilité de l'élève durant l'année scolaire, d'un groupe à un autre, toujours selon son niveau, ne saurait lui nuire.
  - (7) Le service des enseignants doit comporter une certaine souplesse pour répondre aux besoins de l'établissement. Le nombre des séances, des jurys, de permanences aux Centre de Ressources, ne devrait pas être fixé d'une manière stricte au niveau national.
  - (8) Il est impératif que le pouvoir central, le ministère, participe à la mise en place et au suivi d'un dispositif commun. C'est le seul moyen d'avoir des outils pédagogiques de grande qualité, en évolution constante. Laisser cette tâche à chaque établissement, à chaque enseignant, ne facilite ni l'enseignement, ni l'apprentissage ni la vie des enseignants et des élèves.
  - (9) Le troisième terme de la devise de la république française mérite d'être ancré dans les esprits dès l'école. Y prendre part pour un jeune est forcément valorisant, positif.
  - (10) Depuis la démocratisation de l'accès à l'Internet, il devient inutile de maintenir le format classique du cours de langue. Dans une phase d'initiation, c'est encore nécessaire. Les explications du professeur s'imposent. Au-delà, c'est la mise en pratique qui prend le relais, avec l'aide du professeur quand il le faut. C'est là que le numérique aura tout son sens. Avec l'enseignant des objectifs sont fixés. L'élève tente d'y parvenir. L'enseignant évalue le travail fait et donne des orientations pour l'étape suivante. Il serait absurde de bloquer trente jeunes dans une salle pour donner des explications ou des exercices uniformes. En tout cas, il faut écouter les jeunes et détecter leur avis sur ce point.
  - (11) La pauvreté de l'offre actuelle est inexplicable. Le facteur économique ne suffit pas. On pense que la diversification peut attendre l'âge adulte. On oublie le facteur épanouissant de l'ouverture sur d'autres cultures à travers les langues. Les jeunes le savent et cherchent à trouver des réponses en ligne. On disait jadis que le voyage forme la jeunesse. Avec le numérique, on voyage tous les jours.
  - (12) Personne ne peut expliquer la logique du secret dans ce domaine, celui qui prive jusqu'ici les enseignants du secondaire de connaître leur emploi du temps dès l'établissement du planning, en mai ou juin.
  - (13) Je n'oublierai jamais cet élève qui dessinait si bien, des caricatures et des BD, mais qui était en situation d'échec désespérant dans la plupart des autres matières. Et cet autre élève qui avait un talent étonnant pour jouer la comédie. Lui aussi accumulait les redoublements et ne voyait pas d'avenir avec l'école. Les exemples ne manquent pas. L'attention, si.